

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 MARS

OBJECTIONS PRINCIPALES

Ce qui entretient le malentendu entre le peuple et l'Église, c'est un ensemble d'objections que les libre-penseurs et leurs journaux rabâchent sans cesse et auxquelles le peuple croit de bonne foi.

La première est la Saint-Barthélemy, ce fameux massacre de l'amiral Coligny et des protestants, en 1572.

La Saint-Barthélemy est un coup d'État dont l'Église n'est pas plus responsable que du 4 Septembre, du 2 Décembre, du 18 Brumaire.

Mais pourtant ceux qui ont fait la Saint-Barthélemy étaient des catholiques. — Oui, mais Gambetta, Jules Ferry, Jules Favre et les autres qui ont fait le 4 Septembre étaient aussi des catholiques. Est-ce que l'Église est responsable de ce que font les catholiques ?

En 1572, l'amiral Coligny voulait livrer les Flandres à l'Angleterre. Catherine de Médicis, mère du jeune roi de France Charles IX, crut en avoir la preuve et elle ordonna le massacre. Puis elle fit écrire au Pape qu'un complot avait été découvert contre la vie du roi, mais que les coupables avaient été arrêtés. L'Église a toujours déclaré que la Saint-Barthélemy était un crime atroce, mais elle n'y est pour rien.

La seconde objection est l'Inquisition. Le mot inquisition veut dire enquête. L'Inquisition existe encore ; c'est une congrégation romaine, composée de cardinaux et d'évêques, chargés de faire une enquête sur les livres et les doctrines qui paraissent, pour pouvoir dire aux catholiques si tel livre est bon, si telle doctrine est vraie, ou si leur auteur est dans l'erreur.

Mais l'Inquisition a fait périr Etienne Dollet et Giordano Bruno. — Non, ces deux hommes, qui étaient des scélérats, ont été condamnés par les tribunaux civils pour leurs crimes.

Mais l'Inquisition en Espagne n'était pas ce que vous dites. — C'est vrai. L'Espagne, qui venait de reconquérir sa liberté sur les musulmans, tenait à ne pas retomber sous un joug semblable et elle avait son Inquisition à elle, qui était une institution politique, qui fut parfois cruelle, contre laquelle les Papes protestèrent au moins cinquante fois, mais qu'il ne dépendait pas d'eux de changer.

Voltaire a dit que si l'Espagne a échappé aux horreurs des guerres de Religion, c'est à son Inquisition qu'elle le doit. Si on avait coté à temps Luther et Calvin, c'eût été un grand bien pour l'Europe.

La troisième objection, ce sont les Dragonnades. On appelle ainsi l'expédition que Louis XIV fit faire dans les Cévennes pour réduire les protestants. Le Pape Innocent XI a également protesté contre ce moyen violent de convertir les hommes, mais Louis XIV le faisait pour conserver l'unité de la France que les protestants voulaient diviser comme ils avaient divisé l'Allemagne. Donc, l'Église n'est pour rien dans cette campagne qui fut toute politique.

Mais vous avez brûlé Jeanne d'Arc, dit-on.

— Non, car ce n'est pas nous, ce sont les Anglais en haine de la France, et l'évêque de Beauvais qui la condamna était un évêque schismatique, complètement séparé de l'Église catholique et en lutte contre le Pape, Martin V.

Il y a enfin les biens du clergé et le budget des cultes. Qu'on mette le budget des cultes à fonder une caisse de retraite pour les ouvriers, c'est le moyen de résoudre la question sociale !

Les biens du clergé valaient environ 2 milliards et demi. Pourquoi ceux qui crient si fort contre ces biens, amassés péniblement pendant 4,400 ans, ne disent-ils rien des six milliards de Rothschild, ce beau juif qui n'avait rien, il y a 80 ans ?

Les biens du clergé avaient cinq origines principales : 1° les uns étaient des terres défrichées par le clergé ; 2° des églises, monastères, évêchés, séminaires, bâtis par le clergé ; 3° des terres achetées par le clergé ; 4° des biens apportés par ceux qui se faisaient prêtres ou moines ; 5° des biens donnés, et, souvent, avec charge d'entretenir un hôpital ou une école.

A moins de dire qu'il n'y a plus de propriété assurée, on doit reconnaître que les biens du clergé étaient bien à lui.

On les lui a pris à la Révolution. La plupart avaient été vendus à des particuliers, quand le Pape en réclama la restitution. On convint d'en payer la rente, au lieu d'en restituer le capital. Cette rente, qui est le budget des cultes, qui sert à entretenir les monuments et à payer le personnel, s'élève à 43 millions ; c'est donc une rente à un pour cent environ.

Il y a en plus 4 millions pour les juifs et les protestants ; mais on ne leur avait rien pris à la Révolution et ceci n'est pas une restitution.

De plus, beaucoup des anciens biens du clergé n'avaient pas été aliénés. L'Etat les a gardés et en touche la rente qui est d'environ 40 millions, somme presque égale à la part du budget qui nous revient.

Toutes les objections contre la religion, sans aucune exception, peuvent recevoir une réponse complète et décisive.

Abbé GARNIER.

L'explosion du boulevard St-Germain

A PARIS

Les anarchistes continuent leurs exploits à Paris.

Après l'attentat commis contre l'hôtel de la princesse de Sagan, rue Saint-Dominique, voilà qu'ils ont tenté de faire sauter une maison, boulevard Saint-Germain.

Vendredi soir, vers 8 heures 1/2, une formidable détonation, près de l'École de médecine, s'est produite dans une maison appartenant à M. de Montesquiou.

M. Lagillarde, commissaire de police, est arrivé aussitôt.

Après avoir constaté les dégâts faits dans la loge, le commissaire de police, précédé du concierge, s'engagea dans l'escalier.

La rampe en était tordue, la main courante avait disparu, le mur était criblé de trous.

A l'entresol, comme à tous les étages, du reste, le gaz s'était éteint sous la violence de l'explosion.

Les portes des appartements étaient réduites en miettes.

Le magistrat visita les diverses pièces.

Les meubles étaient renversés, les tableaux décrochés jonchaient le sol ; les glaces et les pendules avaient été projetées à terre où elles s'étaient brisées.

Après un examen sommaire des lieux, M. Lagillarde monta aux autres étages. Le concierge, M. Pinet, avait pris les devants ; il mettait les pieds sur le palier du premier étage quand le plancher s'effondra sous ses pas et il fut précipité à l'entresol. Il se releva heureusement sans autre blessure qu'une contusion à la jambe. Il remonta et put continuer à guider le commissaire.

Au premier étage habite M. Bresson, ancien juge au tribunal de commerce. Les portes de son appartement avaient volé en éclats.

Le commissaire lui demanda ce qu'il y avait.

M. Bresson ne put tout d'abord répondre. Il montra son domestique Isidore Daudu qui, tout ensanglanté, était étendu sans connaissance dans l'antichambre.

Le malheureux avait été grièvement blessé à la tête et aux bras par des débris de la porte et des matériaux arrachés aux murs.

M^{me} Bresson, assez sérieusement malade en ce moment, a éprouvé une frayeur très grande qui a aggravé son état.

Elle a été transportée rue Saint-Sulpice chez des amis.

A l'étage supérieur, habité par M^{me} Perrin, les dégâts sont également considérables.

Ils sont évalués à vingt mille francs.

De l'enquête, il résulterait que cet attentat était dirigé non contre M. Bresson, mais bien contre M. Benoît, conseiller à la cour d'appel, qui demeure dans la maison.

Ce magistrat, qui fut jadis juge d'instruction, avait souvent instruit contre des anarchistes. Ce fut lui qui présida lors que les anarchistes de Ledoix-Perret comparurent devant les assises, pour avoir tiré des coups de revolver contre des agents le 1^{er} mai de l'année dernière.

Il s'occupa en outre de l'affaire des anarchistes de Reims.

M. Lozé, préfet de police, est venu à minuit sur les lieux pour se rendre compte de la gravité de l'explosion.

Parmi ces débris, ils ont trouvé une quantité assez considérable de morceaux de fer pesant chacun de 150 à 300 grammes, provenant sans aucun doute de l'enveloppe de la bombe.

On suppose que cette bombe avait la forme d'un obus pesant de 7 à 10 kilogrammes et chargé d'un mélange de deux kilogrammes de dynamite et de 500 grammes de poudre chloratée.

Elle devait renfermer, en outre, de la graille de fer, quelques morceaux de fonte et d'acier de la grosseur d'une noix, des boulons, par exemple.

Actuellement l'hypothèse du juge d'instruction

est que l'engin a été apporté ostensiblement, peut-être même seulement enveloppé de papier comme un simple colis.

D'après l'enquête, se serait entre sept heures moins dix minutes et sept heures que le criminel serait venu placer la bombe.

On craint à la Préfecture un nouvel attentat ; des mesures ont été prises en conséquence.

Il se pourrait que dans la nuit un grand nombre d'arrestations fussent opérées.

Tous les agents des brigades des recherches sont sur pied.

LA CATASTROPHE D'ANDERLUES en Belgique.

DEUX CENTS VICTIMES

Voici des détails sur le terrible coup de grisou que nous avons signalé.

La commotion a été si forte qu'on l'a ressentie jusque dans les maisons les plus éloignées du puits, et les habitations des localités avoisinantes.

Cornette, Rieu, Brasserie, Granchemin, etc., ont cru à une secousse de tremblement de terre.

L'église d'Anderlues, qui se trouve à plusieurs centaines de mètres du théâtre de la catastrophe, a été fendue du haut en bas, à tel point que les autorités durent en interdire l'approche.

Tout d'abord, l'affolement fut général, mais l'arrivée des ingénieurs et de quelques troupes permit de rétablir l'ordre et d'organiser les secours.

Les renseignements fournis sur le nombre d'hommes descendus dans la mine furent en premier lieu assez différents.

Les uns parlaient de quatre cents mineurs, les autres de deux cents ; il résulte du contrôle établi à la lampisterie que le nombre des mineurs présents dans la mine au moment de la catastrophe s'élevait à deux cent trente.

L'organisation des secours fut longue et pénible.

Le sauvetage continua au milieu de difficultés toujours croissantes.

A trois heures, on n'avait remonté que quinze ouvriers grièvement brûlés et un mort.

A huit heures du soir, on avait retiré cinquante cadavres, trente mineurs seulement avaient été remontés vivants, dont dix grièvement blessés ; tous les autres sont morts, affreusement brûlés, à l'exception de trente mineurs qui travaillaient à un étage supérieur et qui ont pu se sauver par le puits n° 2, ce qui porte à soixante le nombre des vivants.

Les cent soixante-dix autres sont morts.

On les a tous retrouvés malgré les éboulements.

L'incendie continue dans la mine sinistrée et le ventilateur vomit, par son énorme cheminée, des flots de fumée noire.

La désolation qui règne au puits est déchirante.

Presque un millier de parents forment une double haie dans la cour du charbonnage.

Cette cour est traversée à tout instant par les sauveteurs emportant dans leurs bras les victimes, qui sont déposées dans les bureaux.

